



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 96917

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la situation des associations de lutte contre les exclusions en Alsace. Il lui rappelle que depuis la mise en place de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, les associations de ce secteur se sont fortement mobilisées pour rechercher des améliorations à apporter au dispositif, à sa cohérence et à sa coordination. Elles ont développé de nouveaux projets, ont fait preuve de réactivité, ont adapté leurs activités et leurs services dans une double tension permanente entre la demande des usagers et la réponse à la commande publique. Parallèlement, les incertitudes se sont développées depuis deux ans car ces associations ont dû faire face à des problèmes financiers : enveloppes annoncées, puis gel des crédits, déblocage tardif de crédits complémentaires non reconductibles... Cette situation met en péril ces associations qui, faute de moyens financiers, seront contraintes d'arrêter leur action. Il lui précise aussi que du fait de cette bataille pour la survie, les administrateurs et les bénévoles ont tendance à s'éloigner du champ d'action des associations de lutte contre les exclusions. En conséquence, il lui demande d'assurer ses engagements dans ce domaine et de veiller à ne pas creuser davantage encore l'écart réel entre l'affichage d'une politique qui se voudrait sociale et la réalité vécue quotidiennement par les personnes défavorisées et les associations qui les accompagnent.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96917

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6080